

Programme de la visite des moulins à eau sur le Gers entre Astaffort et Layrac

Samedi 23 janvier 2016 à 14h au moulin de Layrac.

Qui invite ? L'association des Amis des Moulins du Lot & Garonne.

Jean Emmanuel LHERAULT Président de l'association des Amis des Moulins du Lot & Garonne.
Le moulin du Gers Route de Caudecoste 47390 LAYRAC je.lherault@wanadoo.fr
05.53.87.15.37 09.71.21.80.23 06.72.97.18.04 www.airedumoulin.fr

Qui est invité ? La SEPANLOG, le Collectif Transition Énergétique 47, Au Fil des Séounes, et toute autre association souhaitant être représentée plus tout individuel

Une liste des participants, avec leur qualité, sera établie pour cette première rencontre largement ouverte.

Le contexte :

« Seul 3 des 4 moulins sont intéressés par cette action groupée*. Le moulin de Roques situé entre Astaffort et Goulens ne souhaite pas s'y investir. Or pour qu'Astaffort puisse le faire il va falloir raser le barrage de Roques ou y aménager une brèche. Seul L'ONEMA sur ce point pourra répondre ». Jean Emmanuel LHERAULT

* d'aménager cette partie du Gers ?

Objectifs :

Appréhender, sur sites, l'application de la continuité écologique d'une rivière vue par l'association des Amis des Moulins du 47 et découvrir la problématique des moulins à vocation énergétique : la micro hydroélectricité.

Questions :

1. C'est quoi la continuité écologique d'un cours d'eau ?
2. Quel est le classement des rivières ?
3. Comment respecter la continuité écologique d'un cours d'eau sur des constructions très anciennes ?
4. Qu'est ce que la charte des moulins ?
5. Pourquoi demander un moratoire de 5 ans pour l'application de la loi sur la continuité écologique des rivières de classe 2 ?
6. Comment supprimer ou réduire l'impact biologique des lâchers d'eau retenue longtemps (eutrophisation) ?
7. Comment optimiser les inondations et accroître les étiages souvent dramatiques l'été ?
8. Comment se préparer aux inéluctables incidents climatiques à venir ?
9. Comment préserver le patrimoine bâti et ces écrans de verdure et d'eau ?
10. Comment améliorer l'offre touristique locale via l'ouverture de ces écrans et leurs extensions communales ?
11. Quelle production d'énergie électrique est espérée ?
12. Quelles sont les puissances de la turbine et de l'alternateur selon le débit de la rivière ?
13. Créer des liens positifs entre les associations et avec la population ?

Critères d'évaluation :

L'amélioration de la qualité des eaux et des biodiversités animale et végétale.
L'accroissement de l'accueil du public via une offre touristique amplifiée.

Documentation disponible :

La charte des moulins et la demande de moratoire. Idées reçues sur la continuité écologique par FNE.
Le rapport Dambrine et le compte rendu de l'AG des moulins du 8 novembre 2015.
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Aquitain (SRCEA) : les trames Vertes et Bleues
<http://www.territoires-durables.fr/SRCE> <http://www.onema.fr/>
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/20131008_doc_cadre_ONTVB.pdf
<http://continuite-ecologique.fr>

Un compte rendu de visite et un reportage photo seront disponibles par courriel.

Contact organisation amont et aval + réservation:

Alain Zanardo 12 rue de la Palanque 47310 Roquefort 0553678593 – 0676718437 zanardoalain@gmail.com

NB : aucune caution sur quoi que ce soit n'est implicite lors de la participation à cette visite par qui que ce soit !